



**INAUGURATION
DU
CADEREAU D'ALÈS**
Samedi 9 novembre 2019



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT DE NÎMES MÉTROPOLE



C'est un chantier conséquent qui nous livre un aménagement remarquable que nous inaugurons aujourd'hui.

Le cadereau d'Alès inscrit dans le programme dit PAPI II (2015-2020) et faisant suite aux différents aménagements déjà réalisés, vient en effet parfaire le niveau de protection de la ville.

Un chantier considérable réalisé entre janvier 2018 et novembre 2018, occasionnant dans un temps record la démolition puis la reconstruction de 4 ponts, pour lesquels il a fallu aussi penser le requalibrage de la chaussée. Un ouvrage qui garantit désormais un débit accru, passant de 30 à 80 m³/sec.

Plus de 10 millions d'euros y ont été investis, et si Nîmes Métropole a assuré financièrement la totalité du traitement des réseaux humides, il convient de saluer l'État, la Région et le Département pour leur aides respectives.

Mais au-delà des efforts financiers, ce programme Cadereau qui se poursuit actuellement par le creusement du bassin des Antiquailles, indique aussi le futur agrandissement du bassin de Roquemauillère, il se fera dans le cadre du PAPI III.

Des ouvrages importants, conséquents qui garantiront la sécurité de nos concitoyens faisant ainsi oublier les drames de 1988, 2002 ou 2004.





Consistance des travaux :

- **Recalibrage** du cadereau dans les zones urbanisées,
- **Démolition et reconstruction** des 4 ponts sur la route d'Alès, du pont sur l'ancienne route d'Anduze et recalibrage du pont en amont du quartier de l'eau bouillie
- **Création de fossés**, de U béton et de voiries submersibles sur le cadereau circulé
- **Déplacement et optimisation des réseaux secs et humides** impactés par les travaux
- **Optimisation** (recalibrage, mise en séparatif) **des réseaux humides** (AEP, EU, EP) de la route d'Alès
 - 5 km de cadereau ont été réaménagés et redimensionnés
 - Les travaux ont duré **1 année complète**. En 2 mois, 4 ponts ont été démontés et remontés.



Coût des travaux :

Montant de l'opération contractualisée (hors avenants à prévoir) : 10 080 000 € HT décomposés en :

- **Foncier, Moe, SPS, CT** : 580 000 € (44% NM, 36% Etat, 10% Région, 10% CD30)
- **Travaux CADEREAU** : 6 000 000 € (44% NM, 36% Etat, 10% Région, 10% CD30)
- **Réseaux Humides** : 1 900 000 € (100% Nîmes Métropole)
- **4 Ponts Route d'Alès (RD 926)** : 1 600 000 € (100% CD30)

Note : budget prévention inondation global de 20 millions d'€ cette année (on paie 44 à 45% des sommes).

GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONCERNÉES

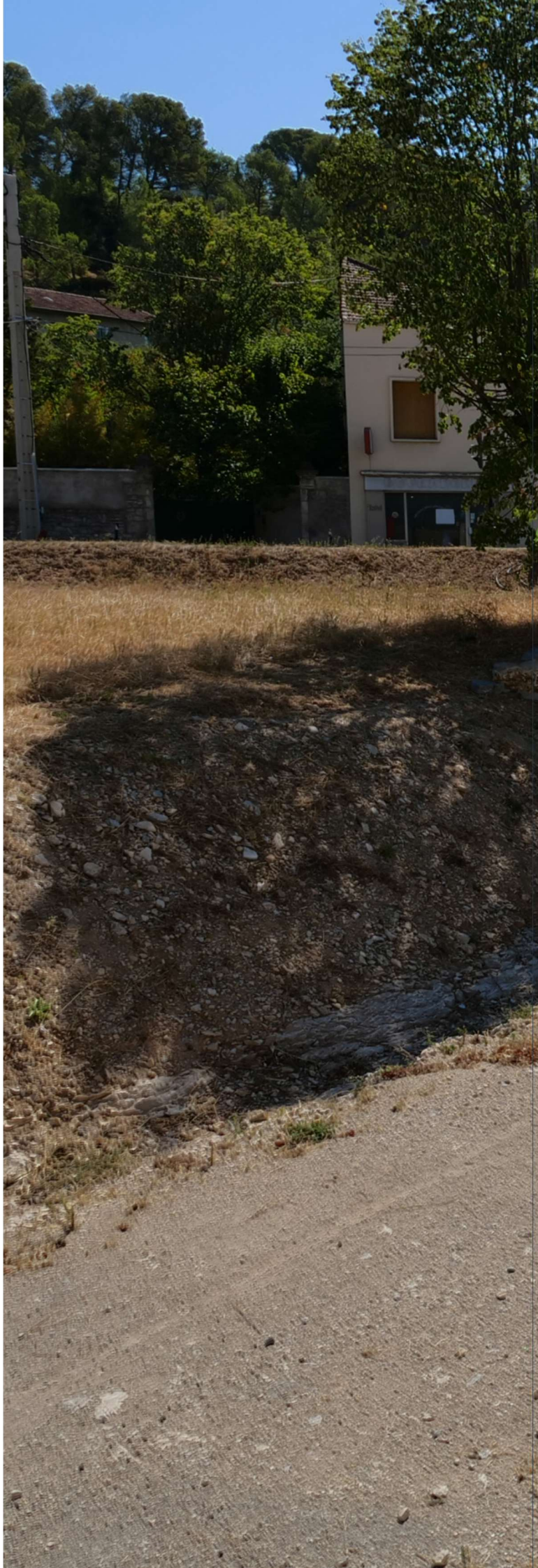
- **Maitre d'œuvre** : Groupement SAFEGE / IMEOH
- **Travaux Lot 1** : Entre le collège Jean Rostand et le chemin de Tire cul : GTM Sud-ouest / SOGEA Sud / Eurovia
- **Travaux Lot 2** : Entre le chemin de Tire cul et l'école de l'Eau bouillie : NGE GC / GUINTOLI / FAURIE / LAUTIER MOUSAC
- **Travaux Lots 3 & 4** : de l'école de l'Eau bouillie à l'ancienne route Anduze : RAZEL BEC / CROZEL

PLANNING DES TRAVAUX

- Travaux réalisés de janvier 2018 à novembre 2018 avec démolition-reconstruction des 4 ponts en 2 mois (Juillet – Août 2018). Délais de chantier globalement respectés.
- Levée des réserves fin 2018-2019

SUITE DU PROJET

- Creusement du bassin des Antiquailles actuellement en cours (bassin 1 800 000 m³) qui sera raccordé dès 2022 et opérationnel dans sa globalité en 2031.
- Agrandissement du bassin de Roquemaiillère (PAPI III)



Historique pour replacer le contexte :

1988 : inondations historiques



Dans la nuit du 2 au 3 octobre 1988, un phénomène météorologique d'une intensité exceptionnelle se constitue sur la région. La rencontre d'une masse d'air froid, se déplaçant de l'Aquitaine vers la vallée du Rhône, avec une masse d'air chaud et humide remontant de la Méditerranée, va provoquer la formation de puissantes cellules orageuses. Les cumulonimbus déversent, pendant 7 à 8 heures, des quantités d'eau phénoménales sur la ville de Nîmes et ses environs : **le cumul maximal atteint est de 420mm sur l'évènement**. Les bassins versants amont karstiques sont totalement saturés, provoquant un ruissellement complet.

Les cadereaux adoptent alors un comportement torrentiel : à l'entonnement du cadereau d'Alès (plus grand cadereau de la ville), le débit maximal est de 485m³/s, soit un débit spécifique de l'ordre de 26m³/s/km².

Les **conséquences sont terribles** : 10 pertes humaines, plus de 4 milliards de francs de dégâts. En réponse à ces catastrophes, et après deux Plans de Protection Contre les Inondations (PPCI), la Ville s'est lancée dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), dénommée **programme Cadereau** (Choix d'Aménagement Durable d'Evitement du Risque d'Écoulement Arien Urbain). Celui-ci vise à **coordonner à l'échelle de la ville l'ensemble des politiques de prévention des inondations selon 5 axes** :

- connaissance et conscience du risque
- surveillance et dispositifs de prévision et d'alerte
- PPRI, réduction de la vulnérabilité
- réduction de l'aléa (bassins de rétention)
- gestion cohérente des écoulements : travaux hydrauliques et aménagement urbain



2002/2005/2014 : inondations importantes du cadereau d'Alès

2014 : crues majeurs

2007 – 2014 : PAPI I - redimensionnement du cadereau d'Alès

2015 – 2020 : PAPI II - redimensionnement du cadereau d'Uzès en zone urbaine (Bergson) et mise en œuvre du bassin Carrière des antiquailles

L'objectif de ce projet de redimensionnement du cadereau d'Alès est de se **protéger des événements de l'importance de ceux de 2005.**

Ce projet accompagne d'autres actions de prévention telles que le système Espada (Evaluation et Suivi des Précipitations en Agglomération pour **devancer l'Alerte qui a été mis en place par la Ville en 2004** et vise à **anticiper et suivre les épisodes pluvieux majeurs pouvant impacter Nîmes**, et à prévoir les conséquences de ces événements afin de déclencher les actions du PCS adéquates) et Diagnostic inondation Nîm'Alabri.



Nîmes, le 9 novembre 2019

FICHE PRESSE

Pour la sécurité des Gardois, le Département agit ***Inauguration des travaux de requalification du Cadereau*** ***de la route d'Alès à Nîmes***

Christian Bastid, Vice-président du Département, Conseiller départemental de Nîmes 2 a participé à l'inauguration des travaux de requalification du Cadereau de la route d'Alès qui s'est déroulée samedi 9 novembre dernier à Nîmes. La participation du Département à cette opération est de 2,4 M €. Cela a été l'occasion pour le Département de rappeler sa politique en matière de sécurisation, de protection des populations face au risque inondation et ses actions menées pour anticiper les changements climatiques.

Dans le cadre des travaux de requalification du Cadereau de la route d'Alès, inscrits au programme PAPI II* et destinés à protéger les Nîmois du risque inondation, le Département du Gard a décidé de prendre en charge l'aménagement des ouvrages hydrauliques concernant son réseau routier.

La participation du Département à cette opération dont le montant total est de 10 M € est de 658 000 € auxquels il faut ajouter le montant des études relatives à la démolition et reconstruction des 4 ouvrages à hauteur de 95 700 € et les travaux de reconstruction des ouvrages : 1 650 000 €, soit un montant total de 2,4M€.

Nature des travaux

Le Cadereau de la route d'Alès traverse la RD 926 (route d'Alès) avec quatre ouvrages hydrauliques à démolir et à reconstruire (entre les PR 1.100 et 2.025).

La réfection de ces ponts a été réalisée concomitamment avec les travaux d'aménagement du Cadereau et notamment l'abaissement du fil d'eau de sorte à ce que les capacités d'écoulement soient préservées.

Cette opération, réalisée de l'aval vers l'amont, a demandé un calage précis des phases de travaux pour la démolition - reconstruction des ponts afin d'impacter le moins possible la circulation. Ces travaux ont été réalisés durant l'été 2018.

***Les PAPI :**

Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Les PAPI "1^{ère} génération" :

A la suite des crues survenues entre 1999 et 2002 dans l'Aude, en Bretagne, dans la Somme et dans le sud-est de la France, le ministère de l'écologie et du développement durable a engagé en 2003 une nouvelle étape dans la politique de prévention des inondations grâce à la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Les PAPI "2^e génération" :

Le 17 février 2011, l'Etat a officiellement présenté le cahier des charges du nouveau dispositif PAPI ainsi que le Plan Submersion Rapide (PSR), ces deux dispositifs se voulant complémentaires.

Les PAPI 2^e génération constituent un dispositif de transition préparant la mise en œuvre de la Directive inondation et à ce titre, ils portent sur l'ensemble des types d'inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes, submersions marines...).

A ce jour, sur le PAPI II, le Département a consacré 4,7M€ auxquels s'ajoutent les dossiers vulnérabilité des particuliers dans le cadre du dispositif Nîmes ALABRI* (124 dossiers traités cette année) pour un montant de subvention allouée de 73 757 €.

Objectifs des travaux menés sur le Cadereau : Protéger la population

Cela a consisté concrètement à :

- . augmenter la capacité de débit des ponts de la route d'Alès : de 30 à 80 m³/s
- . créer des ouvrages pour faire transiter les petites crues (de 4 à 7 m³/s) dans des fossés en bordure des voiries situées dans le lit du Cadereau (Chemin du Paratonnerre, Chemin des Rouges-gorges, ancienne route d'Anduze)
- . créer un U pour faire transiter la vidange du bassin des Antiquailles dans le Chemin de Roquemauillère et dans la voirie en amont des 9 arcades
- . améliorer le retour après crue par la création de voiries submersibles
- . améliorer la salubrité du Cadereau en limitant en zone urbanisée les zones de stagnation de l'eau.

Une politique départementale volontariste en matière de protection des populations et d'anticipation sur les changements climatiques

Le territoire gardois est particulièrement exposé au risque d'inondations. Chacun se souvient des épisodes dramatiques qui ont jalonné l'histoire du Gard. Le Département et l'ensemble des collectivités territoriales sont historiquement mobilisés pour lutter contre ce risque. Les récentes évolutions législatives ont obligé les territoires à repenser leur organisation.

En effet, les lois NOTRe** et MAPTAM*** ont transféré depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs syndicats mixtes labellisés par l'Etat comme Etablissements Publics Territoriaux de bassin (EPTB).

Toutefois, des conventions établies entre le Département et les territoires pour une gestion solidaire des grands barrages s'inscrivent dans cette logique et témoignent une nouvelle fois de l'engagement du Département à accompagner les territoires et à protéger les Gardoises et les Gardois.

Ce nouveau cadre législatif a conduit le Département à se retirer des syndicats et à définir une nouvelle stratégie d'intervention en matière de GEMAPI, en adoptant :

- une nouvelle politique pour une gestion durable de l'eau et des territoires,
- un dispositif financier d'aide à l'investissement en faveur de la GEMAPI,

et en créant un service public départemental de gestion des grands barrages.

*ALABRI (Aide à l'Adaptation des Logements au Risque Inondation) : c'est un diagnostic gratuit des éléments vulnérables de votre habitation ainsi que des aides pour réaliser les travaux prescrits ou recommandés.

**NOTRE : nouvelle organisation territoriale de la république

***MAPTAM : loi de modernisation de l'action public territoriale et d'affirmation des métropoles

Une politique volontariste suivie d'actions concrètes

⇒ **Cinq barrages écrêteurs de crues dans le Gard géré par le Département**

Le Département, propriétaire de 5 barrages, a délibéré le 5 avril 2018 pour proposer aux intercommunalités désormais compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), **de mettre à disposition ses équipes techniques pour assurer l'exploitation de ces ouvrages**. Un dispositif conventionnel a été établi d'une durée de 5 ans avec les intercommunalités concernées.

Le Département, par solidarité avec les territoires, assure les charges d'exploitation et d'investissement des barrages.

⇒ **Un site internet « Noé », dédié à la prévention des inondations**

Informé, anticipé, compris, le site internet Noé, réalisé par le Département, est totalement dédié à la prévention des inondations et à l'information des populations.

Créé en 2008, ce site fait l'objet d'une refonte totale qui sera réalisée d'ici la fin de cette année.

www.no.e.gard.fr

⇒ **Lancement d'une réflexion sur la ressource en eau pour anticiper les changements climatiques**

Le Département a lancé une réflexion sur la ressource en eau brute. Cet outil de prospective et de planification va permettre de bâtir une politique de bonne adaptation de tous les usages de l'eau à l'échelle du territoire.

Ce schéma de la ressource en eau brute a pour vocation d'anticiper les impacts du changement climatique sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, **pour un Gard plus protecteur**, un Gard plus attractif, innovant et solidaire.